

Comité des Disparitions Forcées

Bulletin d'information n°23 - Août 2023

Journée internationale des victimes de disparitions forcées



30 août : Journée Internationale des Victimes de Disparitions Forcées.

Attirer l'attention sur le sort brutal des personnes disparues et sur les conséquences de leurs disparitions sur leurs proches reste une priorité. La Journée internationale des victimes de disparitions forcées est là pour rappeler à tous les peuples du monde la réalité de ce crime odieux.

Le Comité réaffirme sa solidarité avec toutes les victimes de disparitions forcées et rappelle que la protection et la promotion de leurs droits sont prioritaires. Il réitère son plein engagement à soutenir toutes les personnes disparues et toute personne ayant subi un préjudice direct du fait d'une disparition forcée.

Le 29 août 2023, le Comité, le Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le président du Groupe de travail sur la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et les représentants de l'Indonésie et de la Malaisie auprès de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE ont publié une déclaration commune exhortant tous les États à assurer un accès effectif à la justice pour les victimes de disparition forcée. Ils ont averti qu'il est essentiel de garantir un accès adéquat à la justice et de veiller à ce que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes à tous les niveaux afin de faire passer un message fort : les disparitions forcées ne sont ni autorisées ni tolérées, quelles que soient les circonstances. Lire la déclaration complète [ici](#).

Si vous souhaitez en savoir plus sur les disparitions forcées, ne manquez pas la 25e session du comité des disparitions forcées. Vous pouvez accéder aux réunions publiques en direct via le site web de [UN TV](#).

Nouveaux développements

La lutte contre les disparitions forcées reste une priorité. Chaque développement positif doit être souligné. En ce sens, le Comité se félicite de la [ratification par les Maldives](#) de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées afin de lutter contre ce crime odieux.

Au 30 août 2023, il y a 72 États parties à la Convention.

25^e Session



Le Comité des disparitions forcées tiendra sa 25e session du 11 au 29 septembre 2023 à Genève. Il examinera les premiers rapports de la [Mauritanie](#) et du [Nigeria](#), le rapport sur les informations complémentaires des [Pays-Bas](#) et le [rapport sur les informations complémentaires](#) et le [suivi du rapport de visite](#) du **Mexique**.

Tous les dialogues se tiendront en personne, lors de réunions publiques. Vous pouvez les suivre en ligne sur [UN TV](#).

Comme indiqué sur la [page web de la session](#), l'ordre du jour comprend les activités suivantes (heure de Genève) :

Réunions publiques

1. Ouverture de la session et espace d'hommage aux victimes de disparitions forcées

Lundi 11 septembre, de 10h à 11h

A cette ouverture de session, nous aurons l'honneur d'écouter le témoignage d'une victime du Soudan, sœur d'une personne disparue depuis mai 2023.

2. Examen des rapports initiaux (article 29(1) de la Convention)

- **Dialogue avec la Mauritanie**

Première partie : lundi 11 septembre, 15h -18h

Deuxième partie : mardi 12 septembre, 10h-13h

- **Dialogue avec le Nigeria**

Première partie : lundi 18 septembre, 10h-13h

Deuxième partie : mardi 19 septembre, 10h-13h

3. Examen des rapports sur les informations complémentaires (article 29(4) de la Convention)

- **Dialogue avec le Mexique** (rapport sur les informations complémentaires et le suivi du rapport de visite, art. 33)

Première partie : mercredi 13 septembre, 15h - 18h

- Questions prioritaires à traiter : politique nationale pour la prévention et l'éradication des disparitions forcées ; enquête et justice.

Deuxième partie : jeudi 14 septembre, 15 - 18 h

- Questions prioritaires à traiter : recherche et coordination efficaces ; identification et restitution.

- **Dialogue avec les Pays-Bas** (rapport sur les informations complémentaires)

Vendredi 15 septembre, 10h - 13h

- Questions prioritaires à traiter : harmonisation de la législation nationale avec la Convention ; poursuites, enquêtes et coopération en matière de disparitions forcées ; prévention des disparitions forcées.

4. Réunions annuelles avec les partenaires du Comité

Attention ! L'interprétation pour ces réunions ne sera assurée qu'en anglais, français et espagnol.

- **Rencontre avec les institutions nationales des droits de l'homme (INDH)**

Mardi 26 septembre, 15h-16h30, Palais des Nations (Salle XXIII)

Questions à traiter : projet conjoint du CED et du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDFI) sur la notion de "disparitions forcées de court terme" ; projets de INDH liés aux disparitions forcées et renforcement de la coopération entre le CED et les INDH.

Pour vous inscrire, veuillez suivre les instructions ci-dessous.

- **Rencontre avec les États membres**

Mercredi 27 septembre, 10h - 12h, Palais des Nations (Salle XXIII)

Questions à traiter : projet conjoint du CED et du GTDFI sur la notion de "disparition forcée de court terme" ; 75^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme : thème mensuel et appel à l'action pour garantir l'accès à la justice des victimes de disparition forcée.

Pour vous inscrire, veuillez suivre les instructions ci-dessous.

- **Rencontre avec les acteurs de la Société Civile et des organisations intergouvernementales**

Mercredi 27 septembre, 15h-17h, Palais des Nations (Salle XXIII)

Questions à traiter : projet conjoint du CED et du GTDFI sur la notion de "disparition forcée de court terme" ; 75^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme : thème mensuel et appel à l'action pour garantir l'accès à la justice des victimes de disparition forcée.

Pour vous inscrire, veuillez suivre les instructions ci-dessous

Veillez noter que chaque intervention aura une durée de 3 à 5 minutes. L'ordre et la durée des interventions seront confirmés peu avant les réunions à tous ceux qui ont exprimé leur intérêt à y participer.

Comment s'inscrire pour participer aux réunions annuelles

Tous les partenaires intéressés à participer aux réunions annuelles doivent s'inscrire sur Indico au lien suivant [CED - 25ème session : Inscription - Indico \(un.org\)](#) ET envoyer un courriel au Secrétariat du CED à l'adresse suivante : ohchr-ced@un.org

Dans votre courriel, veuillez nous communiquer vos coordonnées :

- Le nom de la (des) personne(s) qui assistera(ont) à la réunion
- L'État, l'institution ou l'organisation représenté(e) (le cas échéant)
- Points de l'agenda sur lesquels vous souhaitez intervenir
- Coordonnées de la personne à contacter

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la [note d'information pour les victimes, les OSC et les INDH](#) pour la 25e session.

5. Évènements publics

Premier anniversaire de la déclaration commune sur les adoptions internationales illégales (20 septembre 2023)

En septembre 2022, une [déclaration commune](#) sur les adoptions internationales illégales a été adoptée par le Comité des disparitions forcées, le Comité des droits de l'enfant, les Rapporteurs Spéciaux sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ; sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants ; sur la traite des êtres humains, et le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires.

Le 20 septembre de 15h à 17h au Palais des Nations Salle XXI, les cinq mécanismes des droits de l'homme impliqués dans ce processus organisent un événement conjoint pour sensibiliser à cette déclaration et à ses implications. Les intervenants seront des victimes (adoptés et parents biologiques victimes d'adoptions internationales illégales), des organisations de la société civile qui les soutiennent, des Etats et des experts de l'ONU.

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à y participer. L'événement sera retransmis sur [UN TV](#).

Lancement de l'Observation générale sur les disparitions forcées dans le contexte de la migration (28 septembre 2023)

Au cours de la 25e session, le Comité adoptera sa première observation générale sur "Les disparitions forcées dans le contexte de la migration". La version non éditée de ce document sera présentée lors d'un **événement public le 28 septembre, de 15h à 18h, Palais des Nations, salle XXIII**.

Cet événement sera ouvert par un message du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, et comptera avec la participation de victimes, d'autres représentants de la société civile, d'Etats, du Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à y participer. L'événement sera retransmis sur [UN TV](#).

6. Clôture de la session

Vendredi 29 septembre, de 17 à 18 h

Remarques finales du rapporteur

Présentation du livre "Recetario para la Memoria" (Recette pour la mémoire)

Lancement du Guide Pratique sur la Ratification de la Convention

Remarques finales de la Présidence du Comité

Réunions privées

Lors des réunions privées, le Comité mènera les activités suivantes :

1. Réunions avec des **représentants de la société civile et des INDH** des États parties à examiner (Mauritanie, Mexique, Pays-Bas et Nigeria).
2. Réunions avec d'autres États et acteurs de la société civile.
3. Réunion annuelle avec les agences des Nations Unies
4. Réunions pour traiter des questions liées à ses **méthodes de travail**.
5. Réunions conjointes avec d'autres **mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme**.
6. Prise en compte des documents suivants :
 - **Listes de questions** : Samoa et Sri Lanka
 - **Liste des questions en l'absence de rapport** : République centrafricaine
 - **Projet de déclaration commune avec le GTDFI sur la notion de disparition forcée de court terme**

